19.IX-1641

ARREST DV CONSEIL D'ESTAT,

Portant prolongation & permiſſion par tolerance d'expoſer toutes eſpeces d'or legeres, iuſques au dernier Decembre prochain, ſans eſperance d'autre delay.



A PARIS,
Chez SEBASTIEN CRAMOISY
Imprimeur ordinaire du Roy, &
de la Cour des Monnoyes,
ruë ſainct Iacques.

M. DC. XLI.

Auec Priuilege de ſa Maieſté.



EXTRAICT DES Regiſtres du Conſeil d'Eſtat.

SVR ce qui a eſté repreſenté au Roy en ſon Conſeil, Que la pluſpart de ceux qui eſtoiẽt chargez de Piſtoles d'Eſpagne & d'Italie legeres, ayãs negligé cy-deuant de les porter en ſa Monnoye du moulin, pour en retirer la valeur en eſpeces de Louis, auoient donné lieu à l'Arreſt de ſondit Conſeil du

ſeptiéme Aouſt dernier, par lequel auroit eſté ordonné, qu'apres le dernier du preſent mois leſdites eſpeces legeres demeureroiét décriées de tout cours & miſe, & confiſquées és mains de ceux qui s'en trouueroient ſaiſis : & que les Eſcus d'or legers ſeroient auſſi portez en ladite Monnoye, & la valeur renduë en autres Eſcus de poids, qui y ſeroient inceſſamment fabriquez : Et que depuis ledit Arreſt le peuple s'eſtant mis en deuoir, & ayant continuellement apporté de l'or leger en la-

dite Monnoye , tant en eſpeces d'Eſcus , que deſdites Piſtoles d'Eſpagne & d'Italie; ce qui auroit auſſi eſté fait des Prouinces, eſquelles neantmoins il en reſte encores beaucoup pour leur éloignement de cette ville , où elles n'ont peu eſtre ſi facilement & promptement apportées. A quoy il eſt neceſſaire de pouruoir. LE ROY en ſon Conſeil a prolongé encores, & permis par tolerance l'expoſition de toutes leſdites eſpeces d'or legeres, tant en cette ville de Paris , que par les Prouinces , iuſques

au dernier Decembre prochain, ſans eſperance d'autre delay : pendant lequel temps ordonne qu'elles ſeront portées & enuoyées en ladite Mōnoye du moulin à Paris, pour y eſtre conuerties en autres eſpeces d'or de poids, & la valeur renduë conformémēt audit Arreſt du ſeptiéme Aouſt dernier, & aux peines y contenuës, à faute d'eſtre ſatisfait au preſent Arreſt dans ledit dernier iour de Decembre. Voulant au ſurplus que pour le regard des Piſtoles moulées ledit Arreſt du ſeptié-

me Aoust dernier soit entierement executé. Fait au Conseil d'Estat du Roy tenu pour ses Finances à Paris le dix-neufiéme iour de Septembre mil six cens quarante-vn.

Signé GALLAND.